



**AVIS DE RECRUTEMENTS EXTERNES
D'ADJOINTS TECHNIQUES
DE RECHERCHE ET DE FORMATION
A L'UNIVERSITE DE PROVENCE (AIX-MARSEILLE 1)**

- SESSION 2010 -

En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année 2010, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Conformément à l'arrêté du 4 février 2010 (JORF n° 0049 du 27/02/10), le nombre total de postes à pourvoir est de 229.

Au titre de l'Université de Provence (Aix-Marseille 1), le nombre de postes à pourvoir est fixé à 2 :

- BAP G – Opérateur logistique (2 postes)

Les dossiers de candidature sont constitués d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Les dossiers sont à télécharger sur le site de l'Université de Provence : <http://www.univ-provence.fr> rubrique Personnels/DRRH/BIATOS/Recrutements sans concours.

Ils doivent être adressés à :

**Université de Provence
DRRH – Service des Concours
3, Place Victor Hugo
13331 MARSEILLE Cedex 3**

Le Président de l'Université de Provence (Aix-Marseille 1) arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **05/08/2010** (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats seront convoqués par courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser à l'établissement

**Le Président
de l'Université de Provence**

Jean-Paul CAVERNI